-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Mars 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 5](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 9](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 9](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 10](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 10](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de mars 2023, les activités se sont concentrées à l’appui aux communautés villageoises sur la mise en œuvre des CCC et à la collecte des informations sur l’exploitation forestière illégale, permettant d’aboutir à des opérations.

**Du 17 au 29 Mars 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province de l’Ogooué-Ivindo, et de procéder au suivi des procédures judiciaires pendantes au Tribunal et à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de Makokou.

**Du 03 au 12 Mars 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC, de la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province de la Ngounié.

**Du 14 au 24 Mars 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois dans la province du Woleu-Ntem.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *14* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *0* |

Quatorze investigations ont eu lieu ce mois de mars sur les axes Makokou- Ekoba-koba, Makokou-Ngazi la scierie, et dans les villages Nyazang, Makongonio, Issala, Okoralene, Essatop, Bikondom, Bikas, Akam-Si, Woumou, Damako, Effack Bibeigne et Mebaza, dans les provinces du Woleu-Ntem, de la Ngounié et de l’Ogooué-Ivindo.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Au cours de ce mois de mars, aucune opération n’a été menée. Il n’y a donc pas eu d’arrestations.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 03 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

L’équipe de Conservation Justice a suivi trois anciens dossiers dont deux pendantes devant la justice et un devant les Eaux et Forêts de Makokou.

**AFF: Martial MBANG contre SNL Group Management**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Abus de confiance**

**Faits et procédure** : La communauté d’Adoue a décidé de porter plainte contre la société SNL Group dirigée par Benjamin NKOGHE BIDZANG, propriétaire de la structure et Henri BIDZANG NYNGONE, représentant local à Makokou, pour abus de confiance et détournement de FDL. Cette plainte a été déposée le 15 Février 2023 au Secrétariat du Parquet de Makokou. La communauté se plaint de la société mise en cause chargée de réaliser ce projet, d’avoir détourné la somme d’argent allouée pour la construction d’un dispensaire au village. L’enquête a révélé que le FDL a été utilisé dans un autre chantier à NTSIBELONG et dans les activités professionnelles à Moanda du mis en cause Benjamin BIDZANG.

L’enquête clôturée par la Police Judiciaire, le mis en cause Benjamin NKOGHE BIDZANG a été présenté le 27 février 2023 au Procureur de la République Près le Tribunal de Première Instance de Makokou. Le dossier a été envoyé en instruction. Le juge instructeur du cabinet 2 l’a inculpé pour abus de confiance et laissé en liberté avec l’obligation de respecter certaines conditions notamment celle de débuter et de terminer le chantier du dispensaire. Les populations observent la reprise des travaux depuis le 02 Mars 2023.

**Suivi du dossier chez le juge d’instruction du cabinet 2 :**

Durant ce mois de Mars 2023, l’équipe s’est rendue au village Adoue pour observer la reprise du chantier du dispensaire. La mission a constaté des malfaçons nombreuses. Le juge a été informé de cela et a donné rendez-vous au mis en cause pour un entretien.

Par ailleurs, le juge a délivré un mandat d’amener à l’encontre de Henri BIDZANG NYNGONE représentant de la SNL Group Management dans l’Ogooué-Ivindo en charge du suivi du chantier d’Adoue. Le mandat d’amener est l’ordre donné par le juge aux agents OPJ d’arrêter un individu et de la ramener devant lui afin qu’il soit entendu.

Ce mis en cause serait à Libreville et s’est rendu injoignable. CJ s’est vu confier le mandat pour le remettre à la Police Judiciaire de l’Estuaire.

**AFF : EF contre Thierry MENGUE M’OBAME**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : Exploitation illicite de bois (coupe et sciage de bois)**

**Faits et procédure** : Une exploitation de bois a été découverte au regroupement de villages MBES le samedi 21 Janvier 2023 par CJ. L’exploitant est un sujet gabonais nommé Thierry MENGUE M’OBAME résidant à Makokou et travaillant à la Direction académique. Il a avoué ne pas détenir une autorisation pour mener son activité.

L’information a été de suite transmise au Directeur Provincial des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo qui a dépêché trois agents EF. Le bois scié en madriers et deux tronçonneuses ont été saisis et transportés jusqu’à la DP. On peut évaluer à environ 5 m3 de madriers saisies par les agents. La procédure est à la Direction Provinciale des EF.

**Décision de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l’Ogooué-Ivindo :**

Le DP a décidé d’infliger une amende transactionnelle de 200000 FCFA à l’encontre du contrevenant et de vendre aux enchères le bois saisi scié en madriers (185 pièces).

Ce mois de Mars 2023, la mission a pu récupérer les documents de procédure, à savoir : la quittance de versement de l’amende transactionnelle au trésor, l’ordre de versement au trésor, les procès-verbaux de constat et de saisi et la quittance de versement au trésor du prix du bois saisi vendu aux enchères.

**Conclusion de ce dossier :**

Thierry MENGUE M’OBAME est l’organisateur d’une exploitation illégale de bois (coupe et sciage) au regroupement de village de MBES. L’infraction a été découverte par une équipe de CJ qui a informé les Eaux et Forêts. Le contentieux s’est terminé avec le paiement d’une amende transactionnelle au départ fixée à 200 000 FCFA mais ramenée à 100 000 FCFA payée au trésor public de Makokou le 20 03 2023. Le bois saisi (185 madriers) a été vendu pour 300 000 FCFA à Monsieur SOULEYMAN DABRE. Cette somme a été versée au trésor public de Makokou le 27 02 2023.

**AFF : MP & ANGOUE Norbert contre KONE MAMADOU & AUGUSTIN DZOUMELI**

**Nature du contentieux : Pénale**

**Infraction reprochée : abus de confiance et détournement de FDL**

**Faits et procédure** : La communauté du village ABENELANG a décidé de porter une seconde fois plainte contre l’entrepreneur KONE MAMADOU responsable de l’Entreprise KONE Sciage et Bois (EKSB) en charge de construire un château d’eau et un système hydraulique. Chantier inachevé et abandonné depuis 2020. Sieur ANGOUE Norbert, policier retraité habitant du village a été désigné comme le nouveau représentant du village et signataire de la plainte. CJ a aidé dans la rédaction et le dépôt de cette plainte à la Brigade Centre de gendarmerie de Booué le 24 Janvier 2023.

Lendemain, sieurs KONE MAMADOU KONE et AUGSUTIN DZOUMELI (ancien représentant du village) ont été arrêtés et placés en garde à vue. Présenté le 27 Janvier 2023 au Procureur, le dossier a été transmis au Doyen des juges d’instruction qui les a inculpés pour détournement de FDL du village ABENELANG et placés en détention préventive à la prison centrale de Makokou. Le dossier est au cabinet du Doyen des Juges d’instruction.

**Suivi de l’affaire au cabinet 2 du juge d’instruction :**

Le mis en cause KONE MAMADOU a introduit une demande de mise en liberté provisoire au cabinet du juge instructeur. La lettre de constitution de Maître BOUSSOUGOU pour défendre les intérêts de la partie civile, a été déposée au cabinet 2 en février 2023. Le juge souhaite faire un transport sur les lieux à BOOUE pour observer les chantiers à l’arrêt et la scierie de KONE MAMADOU.

En lieu et place du transport sur les chantiers à Booué, le juge a procédé le 28 03 2023 à une confrontation entre CJ et KONE MAMADOU afin d’avoir une idée de la réalité des travaux déjà réalisés par KONE MAMADOU au regroupement ABENELANG (hydraulique villageoise et construction de deux logements d’enseignant).

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 2 |
| Nombre de détenus rencontrés | 2 |

Deux visites de prison ont eu lieu ce mois de mars 2023. Les prévenus KONE MAMADOU et Augustin DZOUMELI détenus provisoirement à la prison centrale de Makokou ont été visités.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois de mars 2023.

# 5. Missions

Au mois de Mars, trois missions sociales ont été organisées dans le nord et le sud du pays.

1. **Mission dans la province duWoleu-Ntem du 14 au 24 Mars.**

Une mission d’investigation et de suivi du processus de mise en œuvre des CCC a été menée dans les villages **Bikass, Akam-si, Mekom Esseng, Okoralene, Mebaza, Alene Effoulane, Effack Bibeigne, Woumou, Bikondom, Damako, Meyos, Awoua, Akom Essatouk** et **Essatop.**

**Département du Ntem**

Quatorze (14) localités ont été visitées au cours de la mission sociale du mois de Mars dans le département du Ntem. Il était question d’appuyer l’administration des Eaux et Forêts sur la lutte contre l’exploitation forestière illégale et sur la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles signés avec l’opérateur TTIB dans le département du Ntem.

S’agissant de l’appui sur la mise en œuvre des CCC, il convient de souligner qu’au cours de ce mois de mars, tous les projets communautaires déposés par les villageois au CGSP ont été validés à l’exception des villages Konoville et Bikougou. Au village Konoville, la communauté a proposé un projet dont les coûts sont supérieurs au montant du FDL. Quant au village Bikougou, la communauté a du mal à s’entendre sur le projet communautaire à adopter.

En ce qui concerne les missions de police forestière, on peut retenir qu’en ce mois de mars, l’équipe n’a pas réussi à obtenir des informations pouvant nous mener à des opérations.

5.2 **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindo du 17 au 29 Mars 2023**

Au cours de ce mois de mars, une mission CJ a été menée dans le département de l’Ivindo. Six (6) localités ont été visités au cours de cette mission : **Ntsibelong, Ebessi, Ebyeng ; Mbes 1 et 2, Minkwala** et **Adoué**

**Département de l’Ivindo**

Dans la période du 17 au 29 mars 2023, une équipe RALFF de Conservation Justice-Gabon dédiée aux aspects de lutte contre l’exploitation forestière illégale, au suivi juridique des dossiers au Tribunal de Makokou et à l’appui des communautés sur la gestion des Fonds de Développement Local, a séjourné dans le département de l’Ivindo, province de l’Ogooué-Ivindo. Au village **Ebessi**, l’équipe s’est rendue accompagné d'un membre de la communauté (Johnny), sur le site du chantier abandonné de la ferme à poules pondeuses. Sur le site, on pouvait observer le nettoyage aux alentours, la présence de 17 sacs contenant du copeau de bois ainsi que de nombreuses malfaçons à savoir : Toiture trouée à plusieurs endroits, bois utilisé pour la construction des fermes de mauvaise qualité (OKOUME) et dans un état de détérioration avancé, car longtemps exposé au soleil, pluie et rongeurs. Au village **Mbes 1 et 2**, la communauté a informé à l’équipe que depuis deux semaines, le chantier est à l'arrêt. L'entrepreneur choisi n'a pas encore achevé les travaux. Cependant, sur les travaux déjà réalisés, plusieurs manquements ont été observés. Au village **Minkwala**, l'équipe s’est rendue au village Minkwala, où une copie de la décision de justice a été remise au chef de regroupement. Sur la question du détournement du FDL et abus de confiance des frères BIDZANG et la possibilité de saisir le tribunal au civil, le Chef de regroupement a promis réunir sa communauté afin de prendre leurs avis sur la question et nous revenir par la suite. Au village **Adoué**, une assemblée générale s'est tenue le 23 mars 2023 en présence de l’équipe CJ. Étaient présents également : 15 habitants du village parmi eux les deux représentants du village ainsi que le chef du village. L'objet de cette réunion était le choix du projet communautaire à soumettre au CGSP pour examen et validation. Ce projet sera financé par le FDL de 795.000 FCFA issu du CCC signé en 2016 avec SIAEFG. Le village a opté pour l'achat de 24 kits solaires individuels. Aussi, la communauté d’Adoue a décidé de porter plainte contre la société SNL Group management, dirigée par Benjamin NKOGHE BIDZANG, propriétaire de la structure et Henri BIDZANG NYNGONE, représentant local à Makokou, pour abus de confiance et détournement de FDL. Cette plainte a été déposée le 15 Février 2023 au Secrétariat du Parquet de Makokou. La communauté se plaint de la société mise en cause chargée de réaliser ce projet, d’avoir détournée la somme d’argent allouée pour la construction d’un dispensaire au village. L’enquête a révélé que le FDL a été utilisé dans un autre chantier à NTSIBELONG et dans les activités professionnelles à Moanda du mis en cause Benjamin BIDZANG.

5.3 **Mission dans la province de la Ngounié du 03 au 12 Mars 2023**

La mission sociale avait pour objectif de mener des investigations afin de lutter contre l’exploitation illicite de bois, mais aussi d’apporter un appui aux communautés sur la mise en œuvre des CCC.

La mission a été orientée dans la province de la Ngounié, aux départements de la Boumi-Louétsi (Mbigou), de la Louétsi-Wano (Lébamba) et de la Dola (Ndendé).Les villages et regroupements de villages visités sont au nombre de sept (7) :**Issala**, **Makongonio**, **Marembo**, **Mouyamba**, **Memba**, **Mourembou** et **Moussambou**.

**Département de la Boumi-Louétsi**

Dans ce département, trois (3) villages ont été visités. Il s’agit de Makongonio, Issala et Marembo. Au village **Makongonio**, l’équipe a été au regroupement de villages Makongonio où l'opérateur TBNI a impacté dans le cadre de l'exploitation de son assiette 2018. Un CCC a été signé avec le regroupement à cet effet. Le montant du FDL qui est 7.920.629FCFA sert à construire le logement de l'enseignant et à acheter des médicaments pour le dispensaire. La réalisation de ces deux projets est en cours. La communauté de Makongonio a signalé à l'équipe l'existence du bois abandonné en forêt par TBNI. Une dénonciation avait déjà été faite en novembre 2021 par la communauté. Un rendez-vous pour la vérification en forêt a été pris pour mardi 07/03/2023. Pendant ce moment de mission forestière qui a duré 06h de temps, l’équipe, qui était accompagnée d’un guide, a observé deux parcs à bois (un de 14 grumes et un autre de 50 grumes visibles), plus 15 autres arbres abattus et non débusqués. Selon l'analyse de l'agent des EF, il s'agit d'une ancienne assiette de TBNI (AAC 2018). Selon le guide et les communautés de Makongonio, le bois vu par l'équipe n'est rien à côté de ce qui reste à découvrir. La société TBNI n'exploite plus dans la zone. Une nouvelle société s'y est installée. Il s'agit de la société chinoise SAF. Au village **Issala**, l'équipe a été au village Issala pour la collecte d'informations relatives aux bois abandonnés en forêt. Après un rassemblement chez le chef de regroupement pour présenter les structures qui composent l'équipe, ainsi que les objectifs de la mission, la communauté a délégué six (6) de leurs membres (connaisseurs de la forêt et des zones de coupes et de débardage de TBNI) pour nous servir de guide pendant nos investigations en forêt. À seulement 1,5km de marche environ, dans une forêt montagneuse, avec des traversées de rivières et marécages, l'équipe est tombée sur 4 pieds abattus portant des marques de TBNI. Puis, à environ 20mn de marche de là, l’équipe est tombée sur un parc en forêt de plus de 50 grumes (une bonne partie étant déjà recouverte par la végétation). Au village **Marembo**, l'équipe s'est arrêtée dans ce village pour discuter avec le chef du village et quelques membres de la communauté. Ici aussi les mêmes dégâts sur la forêt nous ont été annoncés (de très nombreuses coupes de bois inexploités sont injustifiées de la part de TBNI). Le village Marembo aussi s'est dit prêt à accompagner une mission de constatation de l'étendue des dégâts dans son périmètre. Le village a également un CCC signé en janvier 2023 avec TBNI. Son FDL est 9.150.039 FCFA, et servira à l’électrification du village par des panneaux solaires et à l’achat d’un poste téléviseur. Le projet attend d’être exécuté par l’entrepreneur choisi.

**Département de la Louétsi-Wano**

Dans ce département, deux (2) localités ont été visités. Il s’agit des villages Memba et Mouyamba. Au village **Memba**, la situation présentée par le Préfet était conforme aux dires de la communauté villageoise. Après un CCC signé avec la société GWI (Gabon Wood Industries), un an après le début d’exploitation dans l’AAC 2019, la communauté a bénéficié d’un FDL de 11.600.000FCFA destiné à l’installation d’un château d’eau dans le village. Ce projet est à l’arrêt. Une partie de l’argent a été utilisée à d’autres fins par l’entrepreneur chargé des travaux. Au village Mouyamba, la situation est la même qu’au village Memba. Après un CCC signé avec la société GWI (Gabon Wood Industries) un an après le début d’exploitation dans l’AAC 2019, la communauté a bénéficié d’un FDL de 23.500.000FCFA (11.600.000FCFA pour le château d’eau et 11.900.000FCFA pour la case d’écoute). L’exécution des deux projets est aujourd’hui à l’arrêt. Une partie de l’argent a été utilisée à d’autres fins par les deux entrepreneurs chargés des travaux. Celui concerné par l’installation du château d’eau est le même que dans le village voisin, Memba, où le même projet est au même stade d’exécution (installation de la cuve avec tout le dispositif, mais sans suppresseur pour l’alimentation en eau). Les autorités locales ont donc dû se saisir de l’affaire pour sa résolution (interpellation et mise sous pression des deux entrepreneurs chargés, l'un, de l'installation de deux châteaux d'eau pour Memba et Mouyamba, l'autre, de la construction d'une case d'écoute à Mouyamba). Les mis en cause ont été sommés de reprendre les travaux jusqu’à leur livraison dans les plus brefs délais.

**Département de la Dola**

Dans ce département, deux (2) villages on fait l’objet d’une visite par l’équipe sociale : Moussambou et Mourembou. Le Moussambou, est impacté par GWI (Gabon Wood Industries). L'exploitation forestière aurait débuté il y a un mois (février 2023). Une sensibilisation a donc été faite par l'équipe quant au processus de signature des CCC et par rapport à la vigilance à avoir au sujet du contenu des CCC, aux choix des projets et des entrepreneurs, sans oublier le regard supplémentaire à avoir sur les activités d'exploitation des opérateurs. Quant au village **Mourembou**, ce village est impacté par GWI (Gabon Wood Industries). L'exploitation forestière aurait débuté il y a un mois (février 2023). Une sensibilisation a donc été faite par l'équipe quant au processus de signature des CCC et par rapport à la vigilance à avoir au sujet du contenu des CCC, aux choix des projets et des entrepreneurs, sans oublier le regard supplémentaire à avoir sur les activités d'exploitation des opérateurs.

**Au total, 27 localités ont été visitéesce mois de Mars, dont 14 dansla province du Woleu-Ntem, 6 dans l’Ogooué-Ivindo et 7 dans la province de la Ngounié.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 153 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 27 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  |  | 1 | *1* |
| NGOUNIE | 13 | 55 | 40 | *50* |
| NYANGA |  | 12 | 7 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 13 | 49 | 58 | *19* |
| WOLEU NTEM | 1 | 37 | 41 | *7* |
| **Total général** | **27** | **153** | **180** | ***79*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 27 |
| En attente du versement du FDL | 84 |
| Mise en œuvre projets en cours | 69 |
| **Total général** | **180** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 6 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 5 |
| Presse écrite | 1 |
| Radio | 0 |

Six(6) pièces médiatiques ont été produites ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow)de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 25 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 24 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces du Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo et la Ngounié.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dans 27 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Woleu-Ntem**:Le DP (Oyem), le Procureur adjoint, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam, le Préfet du département du Ntem et le chef d’antenne PJ de Bitam.

**Ngounié**: Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Dola, le Président du Conseil Départemental de la Dola, le chef de Brigade de Gendarmerie de Ndendé, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Ndendé, le Préfet de Ndendé, le Préfet de Mbigou, le Secrétaire de la Préfecture, le Conservateur du Parc National des monts Birougou, le Chef de brigade de Gendarmerie de Mbigou, le commandant de compagnie de Mbigou et le Maire de Mbigou.

**Ogooué-Ivindo :** Le Directeur Provinciale des Eaux et Forêts, le Procureur de la République, le Procureur adjoint, le chef d’antenne PJ, le président du tribunal, le doyen des juges, le juge d’instruction 2 et l’adjoint au chef d’antenne de la DGR.

**Au total, au moins 25 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ainsi que la visite de 27villages ont été effectuées au cours du mois de Mars 2023.**

# 9. Conclusion

Trois missions sociales ont été effectuées au cours du mois de Mars. Ces missions avaient pour objet d’appuyer les communautés sur la mise en œuvre des CCC, de sensibiliser les communautés villageoises sur les lois forestières et de lutter contre l’exploitation forestière illégale.

Sur la question des cahiers de charges contractuelles, l’on peut retenir que dans la province du Woleu-Ntem, département du Ntem à Bitam, les projets communautaires ont été validés à l’exception des villages Bikougou et Konoville.

Dans le département de l’Ivindo, province de l’Ogooué-Ivindo, l’opérateur SIAEFG a déjà mis à disposition la quasi-totalité des FDL issus des cahiers de charges contractuelles signés en 2016, exceptés ceux des villages EBESSY et ADOUE dont les projets sont sur le point d’être validés par le CGSP. Le village Adoué a quant à lui choisi son projet communautaire au cours d’une AG à laquelle CJ a été invité à assister. Il s’agit de l’achat de 24 kits solaires pour chaque habitation. Cependant, de nouveaux CCC ont été signés le 28 février dernier avec le même exploitant forestier, au profit des villages du canton Ntang-louli. Dans la province de la Ngounié, département de la Louétsi-Wano, les villages Memba et Mouyamba ont reçu leurs FDL respectifs de 11.600.000F pour le projet du château d’eau et de 23.500.000F pour l’installation d’un château d’eau et la construction d’une case d’écoute.